

Le 24 mai 2012

L'honorable Lisa Raitt
Ministre du Travail
Chambre des communes
OTTAWA (Ontario)
K1A 0A6

Madame la Ministre,

Au nom des 618 000 membres du Syndicat canadien de la fonction publique, je vous écris encore une fois aujourd'hui pour vous faire part de notre profonde colère et de notre déception à votre égard et à l'égard du gouvernement, qui bafoue le droit des travailleuses et travailleurs à la libre négociation collective. À peine dix heures après le début de la grève au Canadian Pacifique, vous avez inscrit un projet de loi de retour au travail au feuillet de la Chambre des communes.

Ce genre d'ingérence dans les négociations collectives chez Canadian Pacifique, une entreprise privée, indique aux entreprises que le gouvernement se situe fermement du côté de l'employeur. Votre gouvernement continue de manquer de neutralité dans les conflits industriels et de fouler aux pieds le droit à la libre négociation collective.

Au Canada, le régime des relations de travail a été mis en place au fil de décennies de jurisprudence et de négociations entre des milliers de syndicats et d'employeurs; pourtant, votre gouvernement n'hésite pas à balayer ces acquis du revers de la main et à obliger les travailleuses et les travailleurs à accepter des conditions qu'ils n'ont pas librement négociées. Ce comportement entraîne un changement fondamental dans le système délicatement équilibré sur lequel les Canadiens comptent depuis des décennies. Le droit de grève est un élément fondamental de la libre négociation collective qui permet aux travailleuses et travailleurs de collaborer à l'amélioration de leurs conditions économiques et d'ainsi bonifier l'ensemble de l'économie canadienne. Votre empressement à imposer une loi de retour au travail, comme vous l'avez fait au cours des derniers mois avec de nombreuses unités de négociation chez Air Canada et Postes Canada, piétine le droit fondamental à la libre négociation collective des travailleuses et travailleurs et leur fait bien comprendre que vous êtes entièrement contre eux.

.../2



Ces décisions, bien qu'elles semblent attirantes à court terme pour les gens d'affaires et votre gouvernement, auront des conséquences profondes et à long terme pour un système de relations de travail arrivé à maturité et qui a démontré à maintes reprises sa valeur, tant pour les travailleuses et travailleurs que pour les employeurs. Un règlement négocié est de loin préférable à un règlement imposé par un arbitre nommé par le gouvernement. Votre décision élimine tout incitatif qui aurait pu pousser le Canadian Pacific à en arriver à un tel règlement.

Aujourd'hui, je vous demande de renoncer à cette loi et de respecter le droit des 4 800 membres des Teamsters du Canadian Pacific à négocier librement une convention collective acceptable.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président national,

A handwritten signature in black ink, reading "Paul Moist". The signature is written in a cursive, flowing style.

PAUL MOIST
Syndicat canadien de la fonction publique

:jvp/sec